

**ACCORD D'ENTREPRISE SUR L'EVOLUTION
DE CARRIERE DES JOURNALISTES A FRANCE 2.**
(Grille journalistes par filière).

La Direction de France 2 et les organisations syndicales représentatives des journalistes ont engagé des négociations portant sur l'évolution des carrières de journaliste exerçant plus particulièrement leur métier sur le terrain.

L'évolution, dans le cadre actuel, de la carrière des journalistes est favorisée par le passage dans l'encadrement, parfois sans que les intéressés aient le désir réel d'occuper des postes à responsabilité élargie et alors même qu'ils excellent dans leur activité de reportage. Ce phénomène de passage, souvent rapide, dans l'encadrement a, par ailleurs, comme conséquence l'affichage d'un organigramme sans rapport réel avec les fonctions exercées par chacun.

Afin de mieux valoriser le travail de chaque journaliste, la Direction de France 2 propose, à partir de la fonction de Grand Reporteur, la création de trois filières.

- 1/ Reportage
- 2/ Coordination - Internet
- 3/ Encadrement

Une grille de salaire est mise en place pour l'ensemble de ces trois filières. Cette nouvelle grille intègre les quatre niveaux d'encadrement prévus par l'Avenant Audiovisuel à la CCNTJ. Chaque niveau correspond à un salaire minimum hors ancienneté professionnelle.

Les modalités de calcul de la prime d'ancienneté ne sont pas modifiées. Le pourcentage de la prime d'ancienneté sera appliqué, comme précédemment, sur les indices de référence, en vigueur dans l'avenant audiovisuel à la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes.

Ce nouveau dispositif n'apporte aucune modification dans le principe des promotions pécuniaires qui s'appliquera pour les journalistes concernés sur chaque niveau existant à l'intérieur des filières.

Le présent accord ne modifie pas les niveaux de recrutement de journalistes qui s'effectueront, ~~comme par le passé~~ dans la fonction de Reporteur Rédacteur ou Journaliste Reporteur d'Images.

L.L. 60

B.

STIS 16

1- Filière Reportage : NIVEAUX 1 à 6

L'accès par les Rédacteurs Reporteurs et Journalistes Reporteurs d'Images à la fonction de Grands Reporteurs s'effectue par promotion fonctionnelle conformément à l'Avenant Audiovisuel à la CCNTJ.

Les Grands Reporteurs de France 2 qui exercent leur activité de reportage sur le terrain sont répartis dans la filière reportage sur des niveaux suivant la grille en annexe.

Ils pourront bénéficier de promotions fonctionnelles en passant au niveau supérieur, dans les mêmes conditions financières que celles prévues dans l'avenant audiovisuel à la CCNTJ.

Le placement à l'un des niveaux de cette grille n'est en aucun cas lié à l'ancienneté.

Le niveau 6 de la filière reportage est un niveau très exceptionnel, réservé exclusivement à une promotion interne.

Les changements de niveaux s'effectuent dans le cadre habituel des commissions paritaires.

Un examen systématique sera effectué pour les Grands Reporteurs qui n'auraient pas changé de niveau pendant une durée de huit ans, même s'ils ont bénéficié dans leur niveau de promotions pécuniaires.

Tout journaliste de la filière encadrement peut sur la base du volontariat intégrer la filière reportage par changement latéral de fonction. Il est placé, dans ce cas, à salaire égal en qualité de Grand Reporteur, dans la filière reportage à un même niveau que celui qu'il occupait dans l'encadrement. Cependant si ce journaliste originaire de la filière reportage, et précédemment à son accès à la filière encadrement, avait atteint un niveau supérieur dans la filière reportage, il retrouve ce même niveau sans changement de rémunération.

2 - Filière Coordination - Internet : NIVEAUX 1 à 4

La grille proposée indique des tâches effectuées par des journalistes dont l'activité ne relève ni du reportage ni de l'encadrement.

- Grand Reporteur : Niveaux 1 et 2
- Coordinateur des Echanges nationaux et internationaux : Niveaux 2 et 3
- Responsable d'édition : Niveaux 3 et 4

Un examen systématique sera effectué pour les journalistes positionnés pendant une durée de huit ans au premier niveau de chacune des qualifications de la filière Coordination - Internet.

L.L. 6

R.

MS - C

3 – Filière Encadrement : NIVEAUX 2 à 5

- Chef de Service Adjoint : Niveau 2
- Chef de Service : Niveau 3
- Rédacteur en Chef Adjoint : Niveau 4
- Rédacteur en Chef : Niveau 5

Tout journaliste accédant pour la première fois à la filière encadrement ou progressant à l'intérieur de cette filière bénéficie d'une promotion fonctionnelle dans les conditions prévues par l'avenant Audiovisuel à la CCNTJ.

Il est rappelé que tout journaliste de la filière encadrement peut sur la base du volontariat accéder à la filière reportage. Les conditions d'aller ou de retour dans cette filière sont définies ci-dessus au point 1 : filière reportage.

Toutefois, il ne pourra bénéficier d'une nouvelle promotion fonctionnelle s'il est amené à quitter la filière reportage pour réintégrer la filière encadrement sur un poste de même niveau que celui qu'il avait occupé précédemment dans cette filière. Dans ce cas, il retrouvera le niveau qui était le sien dans la filière encadrement sans changement de rémunération.

Par ailleurs, tout journaliste quelle que soit sa responsabilité fonctionnelle peut être appelé à effectuer un reportage ou un commentaire en cabine.

*

L'application de cette grille offre aux journalistes qui souhaitent rester dans la filière reportage des perspectives d'évolution parallèles à celles des journalistes qui souhaitent s'engager dans les filières coordination - Internet ou encadrement. Elle doit permettre à chaque journaliste de déterminer de manière plus rationnelle son type de carrière. A terme, elle simplifiera la lecture de l'organigramme.

Chaque journaliste recevra une notification précisant son niveau de classement ainsi que la filière à laquelle il appartient. Ce classement fera l'objet lors d'une réunion spécifique d'une information préalable avec les organisations syndicales des journalistes.

11 (0) ... JMS 6

Les parties conviennent que ce dispositif implique pour sa mise en œuvre une enveloppe financière spécifique permettant d'améliorer le positionnement d'un certain nombre de Grands Reporteurs ayant un retard dans leur évolution de carrière. Une proposition nominative des journalistes concernés sera communiquée au cours de la réunion avec les Organisations Syndicales prévue ci-dessus. Elle sera ensuite soumise pour avis lors d'une commission paritaire journalistes qui sera prévue à cet effet et qui aura lieu dans les 15 jours suivant la réunion avec les Organisations Syndicales.

Les dispositions du présent accord entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2002.

La Direction de France 2 et les Organisations Syndicales signataires se réuniront dans un délai de deux ans suivant la signature de cet accord afin de faire le point.

Fait à PARIS, le 28 JUIN 2002

SNJ :

Dominique PRADALIE

Léo LENBERTON

CFTC / Journalistes :

Laurence OSTOLAZA

CGC / Journalistes :

Jacques VANGAVER

CGT / Journalistes :

Eve METAIS

CFDT / Journalistes :

Jean-Marc SURCIN

FO / Journalistes :

Patrick LECOCQ

La Direction :

Le Directeur Général
Christopher BAZDELLI

France 2- GRILLE JOURNALISTES PAR FILIERE
BASE JANVIER 2002

24/09/2002 15:23

point: 1.476610

Points Conv. Collective	FRANCE 2		FILIERES	
	Niveau	Equivalence points	REPORTAGE	COORDINATION et INTERNET
1480	1	1807	Grand Reporteur	Grand Reporteur
1430	2	1935		Coordinateur Echanges
1590 1755	3	2080		Responsable d'Edition
2000	4	2236		
2300	5	2403		
	6 *	2581		

1480	1	1807	Grand Reporteur	Grand Reporteur
1430	2	1935		Coordinateur Echanges
1590 1755	3	2080		Responsable d'Edition
2000	4	2236		
2300	5	2403		
	6 *	2581		

* réservé à la promotion interne

SR
25/10/02
LL